



## FIM RALLY 2025 REGLEMENT PARTICULIER

### Reg. 1 Organisation

Le FIM Rally 2025 (évènement) est organisé par:  
**The Norwegian Motorsport Federation**  
(ci-après désigné par le terme Organisateur).

L'évènement se tiendra du **9 au 11 juillet 2025** dans le respect du Code FIM pour les Rassemblements Touristique (ci-après désigné sous le terme CTG); des règlements FIM ; le règlement FMNR du code de l'environnement FIM; des règlements FMNR et de ce règlement particulier.

### Le site principal de l'évènement se situe:

GPS: **4GM5+Q3 Lillehammer / 61.13616286441991, 10.50641705293065**

Lieu: Birkebeineren Skistadion - Olympiaparken

Adresse: Sjøsetervegen 29, 2618 Lillehammer - Norway

### Reg. 1.1

L'organisation du FIM Rally 2025 a été déléguée à :

Nom: **The Norwegian Motorsport Federation**  
Adresse: **Sognsveien 75C, 0855 Oslo, Norway**  
Site internet: **<http://www.fim-rally2025.com>**  
Contact:  
Email: **fimrally@mc.nmfspor.no**  
Téléphone: **+47 21 02 90 00**

### Reg. 1.2 Comité exécutif

Fonction	Nom	N° license FIM
Président du jury FIM	Niels Hansen	600015601
Membres de la CTL:	Roger Berzell	600016440
Directeur du FIM Rally 2025:	Torbjørn Vik	2024-OFF-600050059
Directeur adjoint:	Jan Helge Høgvoll	2024-Off-600050060
Commissaire environnement:	Kjetil Billdal	2024-OFF-620100027
Equipe des résultats:	Franz Pintarich	600015605
	Stjepko Varga	600016454



La première réunion du comité exécutif (Président du jury FIM, Délégués CTL et Organisateurs) se tiendra le 8 juillet 2025 à 18h00 à:

GPS: **4GM3+5R Lillehammer / 61.133079584965145, 10.504837847119306**

Lieu: Olympiaparken Sportell Lillehammer (on-site)

Adresse: Sjøsetervegen 33, 2618 Lillehammer, Norway

Cette réunion n'est pas ouverte aux délégués nationaux !

La première réunion des délégués nationaux aura lieu le 9 juillet 2025 à 18:00 à:

GPS: **4GM3+5R Lillehammer / 61.133079584965145, 10.504837847119306**

Lieu: Olympiaparken Sportell Lillehammer (on-site)

Adresse: Sjøseterveg 33, 2618 Lillehammer, Norway

Les réunions ultérieures seront fixées par le Comité Exécutif.

## **Reg. 2 Participation au Rally**

Selon l'Art. 2.2 de la partie générale du CTG et l'Art. 2 de la catégorie 1.1 du CTG.

## **Reg. 3 Inscriptions**

### **Reg. 3.1**

Les inscriptions individuelles s'effectuent avec le formulaire disponible à cet effet qui sera fourni aux FMNs par l'Organisateur (Art. 3 de la catégorie 1.1 du CTG).

Les FMNs retourneront à l'Organisateur les formulaires après vérifications (voir l'adresse au Reg.1.1).

Les participants non affiliés à leur Fédération Nationale (FMN) devront envoyer leur inscription directement à l'Organisateur à l'adresse mentionnée au **Reg. 1.1**

Sur le formulaire, le champ "National Fédération (FMN)" doit être renseigné avec la nationalité. Le champ "Serial number of registration/FMN" reste vierge.

### **Reg. 3.2**

Les FMNs préparent également une liste qui doit être adressée à l'organisateur à l'adresse mail indiquée au Reg. 1.1.

Cette liste est créée en complétant la feuille Excel fournie avec les documents d'inscription/invitation. Dans cette liste doivent également être indiqués le nom, le numéro de licence et l'adresse mail du Délégué National (IMPORTANT!)



Pour les inscriptions directement envoyées à l'Organisateur (non affiliés à une FMN), l'Organisateur complète la feuille Excel.

Ces feuilles Excel doivent être envoyées par l'Organisateur à l'équipe des Résultats de la CTL au fur et à mesure des réceptions.

#### **Reg. 4 Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont fixés par la Fédération du participant. Ils sont composés des frais fixés par l'Organisateur d'un montant de 220 Euro ainsi que des frais administratifs éventuellement ajoutés par la FMN du participant. Ce montant est exprimé en Euros (€).

Les droits d'inscriptions pour les enfants âgés de 8 à 12 ans sont fixés à 50% de ceux des adultes. Les enfants de moins de 8 ans sont admis sans droits d'inscription.

L'inscription comprend:

- Le pack de bienvenue
- deux lunches (assis ou en pique-nique)
- trois diners assis
- animation en soirée (après le dîner)
- l'accès au site principal de l'évènement
- le parking pour les motos sur le site principal de l'évènement
- l'excursion

Les droits d'inscription doivent être payés en totalité (100%) par les FMNs des participants **avant le 21 avril 2025** sur le compte suivant:

Nom du détenteur du compte:	<b>Norges Motorsportforbund</b>
Adresse du détenteur du compte:	<b>Sognsveien 77E, 0855 Oslo, Norway</b>
Nom de la banque:	<b>Sparebank 1 Adresse: Strandgata 15, 2317 Hamar, Norway</b>
BIC/SWIFT:	<b>SHEDNO22</b>
Compte # / IBAN:	<b>NO2718134379347</b>
Objet	<b>FIM-Rally Participation</b>

Tous les paiements seront effectués en euros (€). Les coûts de transfert sont à la charge de l'envoyeur (SHA pour les membres de l'UE).

L'Organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions après la date de clôture des inscriptions.

Si l'organisateur accepte des inscriptions après la date de clôture, il est en droit d'appliquer une majoration pouvant aller jusqu'à 25 % des droits d'inscription.

Si l'Organisateur accepte des inscriptions sur place au moment de l'évènement, une majoration de 25% sera appliquée.



### **Reg. 5 Date de clôture des inscriptions**

La date de clôture pour les inscriptions et la réservation des hébergements est fixée au **21 avril 2025**

### **Reg. 6 Cadeaux, souvenirs et prestations pour les participants**

Chaque participant s'étant acquitté des droits d'inscription via les FMNs aura à minima droit aux prestations listées à l'Art. 4 de la catégorie 1.1 du CTG.

### **Reg. 7 Hébergement**

- 100% des frais de réservation pour le camping doivent être payés avec l'inscription.
- 100% des frais de réservations des hôtels doivent être payés avec l'inscription.

Les réservations pour le camping et les hôtels se font avec le formulaire (Accommodation).

Les montants des réservations sont à régler au même moment que les droits d'inscription, avant la date limite sur le compte bancaire indiqué au reg. 4.

Tous les paiements seront effectués en euros (€) et devront couvrir les frais de transfert (SHA pour les membres de l'UE).

### **Reg. 8 Excursions optionnelles**

Les réservations pour les excursions optionnelles doivent être effectuée en même temps que l'inscription sur le formulaire fourni. Ces excursions doivent également être intégralement payées avant la date limite en même temps que les droits d'inscription.

Se reporter à l'appendice 1 pour les informations sur les excursions optionnelles.

### **Reg. 9 Accueil / Centre administratif**

Le centre d'accueil et administratif sera ouvert: du **7 juillet 2025** au **12 juillet 2025** .

GPS: **4GM5+Q3 Lillehammer / 61.134521507775894, 10.508416100647983**

Lieu: "Målhuset", Birkebeiner Skistadion - Olympiaparken

Adresse: Sjøsetervegen 29, 2618 Lillehammer, Norway

Heures d'ouverture du centre d'accueil/administratif:

7 juillet 2025 de 12:00 à 21:00



8 juillet 2025	de 10:00 à 21:00
9 juillet 2025	de 09:00 à 21:00
10 juillet 2025	de 09:00 à 21:00
11 juillet 2025	de 09:00 à 21:00
12 juillet 2025	de 09:00 à 12:00

Le jour de son arrivée, chaque participant recevra l'information sur le lieu de rassemblement duquel chaque équipe nationale se rendra au contrôle d'arrivée.

Les documents d'inscription, des véhicules et d'identité des participants (avec photo) seront contrôlés au centre d'accueil lors de l'arrivée. Les timbres FIM Meritum et Co-Meritum **ne seront pas** distribués (le processus étant maintenant automatisé).

A l'issue de la vérification conforme de l'identité du participant, sa "carte de classement", (similaire à sa carte d'identification, mais utilisée pour son classement) sera déposée dans la "boîte des résultats" afin d'élaboration des classements et des résultats.

Les participants non affiliés à une FMN ou à un de ses organes délégués ne seront pas classés.

Les classements sont clôturés à la date et à l'heure déterminées par le Président du jury FIM.

En cas de litige concernant le classement des participants, la solution sera trouvée selon le CTG entre le Délégué National et les membres de l'équipe des résultats FIM.

### **Reg. 10 Arrivée**

La Cérémonie d'Arrivée sera opérationnelle le 9 juillet 2025 de 10:00 à 16:00 à:

GPS: **4F97+2Q9 Lillehammer / 61.11766702981948, 10.46452731281107**

Lieu: Storgata, Lillehammer sentrum

Adresse: Storgata, 2615 Lillehammer - Norway

Ni les copies ni les originaux des formulaires d'inscription ne seront acceptés ou pris en compte pour le classement à la Cérémonie d'Arrivée. Les arrivés tardifs doivent d'abord se présenter au centre d'accueil. Les documents de classement seront traités au centre d'accueil (pas à l'arrivée!) conformément au **Reg. 9**

### **Reg. 11 Parc d'arrivée**

Après la cérémonie d'arrivée, les motos doivent rester au parc d'arrivée au moins jusqu'à l'entrée au parc de la dernière nation. Les participants peuvent quitter le parc qui sera sécurisé jusqu'à 16:00.



### **Reg. 12 Résultats et classements**

Selon l'Art. 8 de la catégorie 1.1 du CTG.

### **Reg. 13 Disqualification**

Les participants peuvent être disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif du rassemblement si nécessaire.

### **Reg. 14 Cérémonie de remise des prix**

Selon l'Art. 13 de la catégorie 1.1 du CTG.

- Lors de la soirée du deuxième jour, (sur le site du Rally) – Prix du classement club, prix liés à l'âge, prix spéciaux – fournis par l'Organisateur
- Lors de la soirée du troisième jour, (sur le site du Rally) – Challenges, Torche d'Honneur, présentation du prochain Rally FIM et cérémonie de clôture – prix fournis par la CTL FIM

### **Reg. 15 Délégués Nationaux**

Chaque FMN participante doit désigner un délégué détenteur d'une License de Steward Tourisme. La désignation doit être faite par écrit auprès de l'Organisateur au moins 15 jours avant le rassemblement (Voir l'Art. 8 de l'Appendice B du CTG (Comité Exécutif d'un rassemblement)).

Voir également le Reg. 3.2 de ce règlement particulier.

### **Reg. 16 Annulation du rassemblement**

Selon l'Art. 2.7 de la partie générale du CTG, l'Organisateur peut annuler le rassemblement:

- si, à la date de clôture le nombre d'inscriptions est inférieur à 600.
- En cas d'absolue nécessité.

En cas d'annulation du rassemblement pour quelque raison (Covid ou autre), les participants ayant transmis leur formulaires d'inscription et les fonds avant la date de clôture seront totalement remboursés (100%) via leur FMN ou directement par l'Organisateur en fonction de leur modalité de règlement initiale.

### **Reg. 17 Généralités**

Il est possible d'arriver dès le 7 juillet 2025. Le camping sera ouvert aux participants le 7 juillet à l'ouverture du secrétariat. Il ne sera pas possible de camper sur le site avant cette date.

En cas d'annulation d'une inscription individuelle, celle-ci doit être faite par la FMN du participant, ou directement (pour les participations individuelles) et doivent être transmises à l'Organisateur en utilisant les informations de contact spécifiées au Reg. 1.1 (de préférence par email)

Si l'annulation est transmise:

- au plus tard le 24 avril 2025
  - Dans ce cas 100% des droits d'inscription, d'hébergement et autres prestations prépayées seront remboursés.



- entre le 25 avril 2025 et le 25 mai 2025
  - o Dans ce cas le remboursement sera de 50%
- Après le 25 mai 2025
  - o Aucun remboursement ne sera possible

Le participant accorde aux Organisateurs, à la FIM et à leurs organismes désignés le droit d'utiliser son image et celle de sa moto sans limitation de ses droits de publicité et/ou d'utilisation commerciale. Cela comprend l'utilisation dans toute représentation en direct ou enregistrée ou toute autre transmission ou reproduction de l'événement.

### **Reg. 18 Responsabilités des Autorités, Organisateurs et Participants**

Selon l'Art. 4 de la partie générale du CTG.

### **Reg. 19 Comportement des conducteurs et protection de l'environnement**

Les participants du FIM Rally sont des ambassadeurs motocyclistes pour leur pays. Il est attendu d'eux qu'ils prennent en considération les autres usagers de la route en accord avec l'Art.3 de la partie générale du CTG.

#### **Recommandations au usagers de la route**

##### Montrer du respect sur la route

- Les motocyclistes doivent développer des habitudes de conduite assurant une parfaite intégration avec les autres types d'usagers de la route.
- Rouler prudemment et éviter les conduites agressives et compétitives.
- Ne rouler que sur des voies autorisées aux motos.
- Avoir une conduite professionnelle en roulant discrètement et tranquillement lors des déplacements en groupe.
- Se rappeler que les villes et les routes ne sont pas des circuits

##### Nuisances sonores

- Rouler poliment et limiter la pollution sonore en ne klaxonnant qu'en cas d'urgence.
- Utiliser un système d'échappement standard ou à faible bruit et maintenir les systèmes audio à un faible volume afin d'éviter les nuisances sonores.

##### Protection de l'environnement

- Economiser le carburant et réduire la pollution en évitant de laisser inutilement tourner les moteurs au ralenti.
- Respecter la nature en ne roulant pas sur des voies risquant d'être endommagées au-delà de leurs capacités naturelles de restauration.
- Protéger la vie sauvage et son biotope en roulant intelligemment.



- S'assurer que l'huile usagée, les pneus, les batteries et les autres éléments recyclables sont correctement recyclés.
- Encourager une utilisation rationnelle du carburant et de l'espace en privilégiant l'utilisation de motos à celle de voitures.

**Oslo, Norway, 15.11.2025**

*Directeur du FIM-Rally 2025:*

*Torbjørn Vik*

*Président du jury FIM 2025:*

*Niels Hansen*





## **FIM RALLY 2025**

### **REGLEMENT PARTICULIER – APPENDICE 1**

#### **Navette**

L'utilisation de la navette vers et depuis le centre-ville de Lillehammer est gratuite pour tous les participants sur présentation de la carte d'identité du rallye au chauffeur.

#### **Excursions optionnelles du 8 juillet 2025.**

Les réservations pour les excursions optionnelles doivent être effectuées en même temps que l'inscription sur le formulaire spécifique fourni. Leur règlement doit également être payé en totalité en même temps que les droits d'inscription et ce avant la date de clôture.

Deux circuits alternatifs en moto sont disponibles. Les deux emprunteront des routes de montagne locales et pittoresques et comprendront des arrêts à divers points de vue et attractions intéressantes. Des portions de routes sont sinueuses et étroites. Le revêtement est bien entretenu et les deux circuits sont accessibles à tous types de moto.

#### **Tour 1: Visite guidée d'une journée en moto à "Storelgen" ("Le grand élan argenté").**

La route nous emmènera à travers une route de montagne vers l'est avec un arrêt au monument Storelgen. Nous reviendrons ensuite en arc de cercle le long du Parc National de Rondane et profiterons de la vue sur les magnifiques montagnes enneigées. Le lunch est inclus et sera servi dans une station de montagne.

La distance totale est d'environ 260km.

**Prix 40 euros par personne.**

#### **Tour 2:**

En direction de l'une des vallées voisines à l'ouest, nous visiterons la maison du lauréat du prix Nobel et poète national norvégien Bjornstjerne Bjornson. Bjornson était une voix importante en Norvège et en Europe à la fin du 19ème siècle, prônant la souveraineté nationale. La maison est aujourd'hui un musée.

Il y aura deux alternatives d'itinéraires guidés de longueur et de type de route différents pour le retour au site du Rallye. Les billets du musée sont inclus. Le déjeuner peut être acheté au restaurant du musée.

La distance totale est d'environ 75 ou 120 km selon l'itinéraire de retour choisi.

**Prix 25 euros par personne.**